



## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

# **Smic : une revalorisation qui n'est qu'automatique et largement insuffisante**

À l'heure où les services du ministère du Travail annoncent une prévision de revalorisation automatique du Smic au 1<sup>er</sup> mai, entre 2,4 et 2,6% (soit entre 38 et 41,6 euros bruts), il est important de faire un point sur les dernières augmentations à l'aune de l'inflation.

En janvier dernier, le Gouvernement, comme à son habitude, s'est refusé à donner le moindre coup de pouce au Smic, se contentant de la revalorisation automatique. Sans doute les gouvernants pensent-ils qu'on peut vivre décemment avec 1603 euros bruts, payer ses dépenses contraintes, s'autoriser des loisirs en famille, tout cela avec une inflation galopante ? C'est alors nier les difficultés quotidiennes de nombreux salarié.e.s dont les fins de mois sont de plus en plus compliquées.

Dans sa note de conjoncture du 16 mars, l'Insee anticipait déjà une inflation persistante dans les prochains mois. Selon l'institut, le glissement annuel des prix à la consommation pourrait se situer autour de 4,5%, au cours du deuxième trimestre ! À cela, s'ajoute la hausse du salaire horaire de base des ouvriers et employés (SHBOE), deuxième critère utilisé pour l'augmentation du Smic. Cela entraînera donc de facto un nouveau réajustement automatique du Smic.

Pour la CGT, il est urgent de ne plus attendre, c'est dès maintenant que le Smic doit être porté à 2 000 euros bruts. Au-delà du Smic, ce sont l'ensemble des salaires qui doivent être augmentés dans les entreprises, comme dans les branches. Pour ces dernières, il est urgent de prendre des mesures fortes empêchant la persistance de salaires minima inférieurs au Smic. Pour cela, la CGT a d'ores et déjà proposé :

- une augmentation automatique de tous les salaires minima des branches professionnelles identique à l'augmentation du SMIC ;
- l'ouverture immédiate de négociations salariales dans les branches et les entreprises.

Pouvoir bien vivre de leur travail et voir leurs qualifications reconnues : ces aspirations fortes des salarié.e.s doivent être entendues.

La CGT appelle à poursuivre et amplifier les mobilisations pour les salaires en cours dans de nombreux secteurs d'activité.

Montreuil, le 31 mars 2022